

COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE
L'ENFANT



RAPPORT D'ACTIVITES

2017

Introduction

Le présent rapport d'activités résume les travaux entrepris par la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le premier chapitre de ce rapport aborde les aspects institutionnels relatif au fonctionnement de la Commission. Le deuxième chapitre traite des travaux de la Commission. Il suit la structure du Plan de gestion 2017 de la CNDE afin de faire le point sur les activités réalisées et celles en cours.

Une échéance particulièrement importante pour cette année était **la soumission du 5ème et 6ème rapport périodique combiné de la Belgique en application de la Convention relative aux droits de l'enfant**, en juillet 2017, dans les délais impartis, au Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Fort de son expérience acquise dans le monitoring des droits de l'enfant¹, la Commission a poursuivi son travail dans le domaine. En 2017, nous avons notamment clôturé la récolte de données dans le cadre des **enquêtes spécifiques concernant les enfants dans la migration**. Non moins de 99 classes OKAN / DASPA ont ainsi été visitées et 821 observations utilisables ont été rassemblées.

Dans ce même contexte, en collaboration avec ChildONEurope une **conférence internationale « Measuring the effectiveness of children's rights – Make all children count!**» a été planifiée avec le soutien du SPF Affaires étrangères. Nous vous invitons tous à vous joindre à nous le 9 février !

En 2017, **l'organe d'avis** a produit un avis concernant le 5ème et 6ème **rapport périodique** combiné de la Belgique en application de la Convention relative aux droits de l'enfant et un concernant le **dessaisissement**. Nous vous invitons non seulement à en prendre connaissance, mais surtout, à les utiliser !

Un autre « grand chantier » fut le développement d'un **nouveau site web et d'une nouvelle identité visuelle pour la CNDE**. Nous comptons ainsi améliorer notre communication au sujet des droits de l'enfants ainsi que faciliter la diffusion – adaptée – de nos activités.

Ce rapport marque également le « premier anniversaire » de mon entrée en fonction à la CNDE. Ce fut une année riche en projets, en rencontres et en réalisations et je me réjouis d'ores et déjà de poursuivre sur cette lancée avec encore plus d'enthousiasme et de dynamisme. Je saisis l'opportunité de remercier le vice-Président de la Commission, les membres du Secrétariat, de l'organe intergouvernemental, de l'organe d'avis, du Bureau, et de la Commission en général. C'est l'action conjointe et l'engagement de toutes ces composantes qui font la spécificité et la force de cet organisme. Nous vous souhaitons bonne lecture de ce rapport et vous invitons à continuer de vous engager avec nous !

¹ S. D'HONDT & C. PETERS, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'enfants, 2016, 218p.

Chapitre 1 : La Commission nationale pour les droits de l'enfants : aspects institutionnels

1.1. La Présidence et le Secrétariat de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

a. Composition

En 2017, le Secrétariat de la CNDE était composé de :

- la Présidente (100%) ;
- une attachée francophone (80%) ; et
- une assistante administrative (50%).

Depuis le 1er janvier 2017, le poste de l'attaché néerlandophone au sein du Secrétariat de la CNDE est resté vacant. La procédure de sélection pour ce poste a été clôturée par le Selor en novembre 2017. La date d'entrée en fonction de l'attaché est prévue pour le 5 février 2018. Il convient de noter que ce poste sera dorénavant rempli à plein temps, permettant ainsi une opérationnalité augmentée du Secrétariat.

Nous remarquons qu'il a été mis fin au contrat de l'assistante administrative avec comme date effective d'entrée en vigueur le 11 décembre 2017.

En novembre 2017 la CNDE a accueilli Mme Line Jadot comme stagiaire à la CNDE dans le cadre de son Master en droit à l'Université de Liège pour un stage d'une durée de 90 heures.

b. Moyens financiers

Pour l'année d'activité 2017 tous les gouvernements ont calculé leur contribution sur base d'un budget total de €232.000. Ce montant a été complété par le solde des années précédentes afin d'attribuer à la CNDE un budget total de €318.162,42 euro. Le solde des années précédentes provient principalement du fait que certains postes étaient restés ouverts.

Depuis l'année d'activités 2017, la contribution du gouvernement fédéral est versée intégralement sur le compte d'ordre de la CNDE permettant ainsi une utilisation plus optimale des moyens.

Quelques points d'attention :

- Le Gouvernement de la Communauté française a un arriéré de paiement de €5.707,2 , le Collège de la Commission communautaire française de €1.140.
- €176.272,84 ont été utilisés par rapport à un budget alloué à concurrence de €232.000. Ceci s'explique entre autres par le fait que le poste de l'attaché néerlandophone est resté vacant toute l'année.
- Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à €141.889,58.

1.2. Les Vice-Présidents

En 2017, action a été prise afin de régulariser la vice-présidence flamande (autorité flamande) exercée faisant fonction par l'*Agentschap Sociaal-Cultureel Werk voor Jeugd en Volwassenen (afdeling Jeugd)*, dans la personne de M. Joost Van Haelst, coordinateur « droits de l'enfant ». La procédure de publication de l'Arrêté Royal aux fins de régularisation de cette fonction était en cours lors de la rédaction de ce rapport.

La vice-présidence francophone est restée vacante.

1.3. Les organes de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Pour la composition des organes de la CNDE, référence est faite au nouveau site web de la Commission : www.cnde.be. Nous soulignons que les mandats des membres de l'organe d'avis ainsi que des membres représentant l'organe d'avis au sein du Bureau de la Commission ont été renouvelés le 6 juillet 2017 lors de la dernière séance plénière de la Commission (cfr. *infra*). Nous annonçons dès lors avec grand plaisir le *Kinderrechtencommissariaat* en tant que nouveau membre de l'organe d'avis.

1.4. Les membres de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Référence est faite à la liste des membres représentant la composition de la CNDE au 31 décembre 2017, disponible sur le site internet de la Commission, www.cnde.be. Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention sur le fait que cette liste est en voie d'actualisation à ce moment.

Chapitre 2 : Les travaux de la Commission

Objectif 1 : Coordonner la rédaction du 5^{ème} et 6^{ème} rapport périodique que la Belgique est tenue d'établir conformément à l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant (juillet 2010 – juin 2017)

Activité 1.1 : Finalisation du rapport périodique de la Belgique

Résultats : En date du 20 juillet, le 5^{ème} et 6^{ème} rapport périodique que la Belgique est tenue d'établir conformément à l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant a été transmis au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, dans le respect des délais impartis.

La rédaction du rapport a été coordonnée par le secrétariat de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), en étroite collaboration avec les membres de l'organe intergouvernemental de la Commission et sur la base des contributions des administrations publiques. La société civile a été sollicitée par sa représentation au sein de l'organe d'avis indépendant de la CNDE.

La révision des Directives générales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies relatives aux rapports périodiques a limité significativement la taille des rapports. Il est dès lors impossible de rendre justice à tous les développements en matière des droits de l'enfant en Belgique. Tout en tenant en compte l'indivisibilité des droits de l'enfant, l'organe d'avis de la CNDE a suggéré de mettre en lumière sept thèmes prioritaires concernant les droits de l'enfant en Belgique, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables : la migration, la pauvreté, la participation à l'aide contrainte, l'aide à la jeunesse (AAJ) et la santé mentale, le handicap, l'enseignement et la justice.

Cet avis a été suivi par l'organe intergouvernemental, qui y a ajouté un huitième : une politique intégrée des droits de l'enfant. Ces thématiques constituent la base de ce rapport périodique.

Les indicateurs nationaux des droits de l'enfant, développés par la CNDE, sont annexés au rapport périodique de la Belgique et ambitionnent de répondre à la demande de données statistiques du Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Le rapport a fait l'objet de discussion en Coormulti le 19 juin 2017 et a, ensuite, été présenté aux membres de la CNDE lors de la session plénière du 06 juillet 2017. Aucun avis divergent n'a été rendu et le rapport a été adopté par consensus parmi les membres avec voix délibérative présents de la CNDE.

Vous pouvez consulter le rapport en suivant [ce lien](#).

Coûts : 0,00€

Activité 1.2 : Présentation du rapport à la société civile, via l'Organe d'avis

Résultats : Le projet de rapport a été présenté le 20 février 2017 à l'organe d'avis de la CNDE. De l'avis formel et public résultant des discussions au sein de cet organe il ressort notamment que le projet de rapport pourrait plus systématiquement saisir l'opportunité d'indiquer les points susceptibles d'amélioration et les obstacles rencontrés à cet égard, ainsi que préciser si les allocations budgétaires sont suffisantes pour assurer la pleine application des instruments adoptés en matière de droits de l'enfant. Par ailleurs, l'organe d'avis formule des suggestions précises, suivant la structure du projet de rapport étatique quant aux thématiques suivantes : données-clés ; mécanisme de suivi indépendant ; allocation de ressources ; formation aux droits de l'enfant ; intérêt supérieur de l'enfant ; respect des opinions de l'enfant ; accueil préscolaire, aide à la jeunesse ; enfants en situation de handicap ; santé mentale ; soins de santé ; niveau de vie ; droit à l'éducation ; droit aux loisirs ; enfants dans la migration ; mineurs en conflit avec la loi ; et ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de l'avis sur le site web de la Commission : <https://ncrk-cnde.be/fr/avis/article/5eme-et-6eme-rapport-periodique-combine>.

Il convient de noter que le secrétariat de la CNDE a également présenté le projet de rapport périodique de la Belgique le mardi 7 mars à la Plateforme droits de l'homme. Lors de cette présentation des informations quant à la procédure de rapportage alternatif / parallèle ont également été partagées. De plus, le rapport a été discuté brièvement le 16 juin au *Reflectiegroep Jeugd- en Kinderrechtenbeleid* et présenté le 19 juin au Groupe permanent de suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Cout : 0,00€

Activité 1.3 : Diffusion du rapport périodique étatique

Résultats : Outre les présentations discutées ci-dessus, le rapport périodique de la Belgique a été présenté aux membres de la CNDE présents lors de la session plénière du 06 juillet 2017, et a été distribué de façon électronique parmi ses membres.

Les efforts de distribution seront intensifiés au courant de 2018 et 2019 en vue des questions préalables à l'audition du Comité des droits de l'enfant des Nations unies ainsi qu'en préparation du dialogue constructif au sein de ce Comité.

Le rapport n'a, à ce jour, pas encore été imprimé ni traduit en allemand. La traduction en allemand est prévue pour 2018.

Couts : 0,00€

Objectif 2 : Contribuer à la rédaction d'autres documents en relation avec les droits de l'enfant

Activité 2.1 : Rédaction de contributions concernant les droits des enfants relevant des compétences étatiques

Résultats : En mars 2017, des inputs ont été données dans le cadre de la Journée annuelle de discussion concernant les droits de l'enfant du Conseil des droits de l'homme des Nations unies tenue le 3 mars 2017 avec comme sujet la protection de l'enfant dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

En octobre 2017, la Présidente de la CNDE a relu et émis des suggestions concernant un questionnaire concernant les enfants et les conflits armés de *Child Soldiers International* dirigé respectivement vers les Ministres de la Justice et de la Défense.

Couts : 0,00€

Objectif 3 : Prendre les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement de données concernant la mise en œuvre des droits de l'enfant

Activité 3.1 : Évaluations multidisciplinaires externes des indicateurs nationaux des droits de l'enfant

Résultats : Cette activité a été réalisée partiellement, notamment en ce qui concerne les pré-tests de l'enquête spécifique enfants dans la migration. Dans ce cadre, un consultant externe a accompagné le secrétariat de la CNDE dans deux écoles (une francophone, une néerlandophone) afin de tester la compréhensibilité du questionnaire ainsi que la méthodologie utilisée. Suite au pré-test en sur base du rapport de pré-test, les questionnaires ont légèrement été modifiés.

Appel a également été fait à un consultant externe afin de développer une application software, réutilisable, permettant de transposer les questionnaires d'enquêtes sur les tablettes tactiles.

Il a été choisi de ne pas encore procéder à l'évaluation externe des indicateurs nationaux des droits de l'enfant étant donné qu'un travail au préalable peut déjà être fait à l'interne en préparation lors de l'actualisation des indicateurs, l'intégration des résultats des enquêtes spécifiques et le travail sur leur présentation / visualisation.

Couts : 7.744€

Activité 3.2 : Plaidoyer pour l'utilisation des indicateurs

Les indicateurs nationaux ont été mis en avant lors de nombreuses réunions et contact bilatéraux. Parmi ceux-ci nous pouvons citer : la réunion du 9 mars du groupe de travail indicateurs sociaux du SPF sécurité sociale ; lors du « *applied statistic workshop* » du 6 novembre de l'Université Catholique de Louvain consacré aux indicateurs développés par la CNDE ; le 23 novembre lors d'une présentation au *Netwerkgroep Jeugdonderzoek* de la Communauté flamande et lors de la réunion du 27 novembre du Groupe permanent de suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les réunions de comité de pilotage ont continué d'être un lieu d'échange sur les indicateurs, constituées d'un large panel de professionnels dans le domaine des droits de l'enfant ou de la recherche statistique.

La récolte de données dans le cadre des enquêtes spécifiques a également été un moment d'échange sur les droits de l'enfant en général et sur les indicateurs en particulier, que ce soit avec les enfants-mêmes, les professeurs, la direction des écoles ou les administrations.

En 2017, les indicateurs belges pour les droits de l'enfant ont de plus rencontrés un intérêt dépassant nos frontières. C'est ainsi que la CNDE a présenté ses travaux lors de différentes conférences à Berlin, Moncton et Montréal (Cf. Activité 8.3 pour plus d'information).

Finalement, l'utilisation de la publication « *Make them count* » comme annexe statistique du rapport périodique étatique de la Belgique rend les indicateurs incontournables dans le processus de rapportage au, et de dialogue constructif avec le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Activité 3.3 : Enquêtes spécifiques

Résultats : En poursuite de la méthodologie et des questionnaires développés en comité de pilotage pour les enquêtes spécifiques, prévues dans la continuation des indicateurs nationaux des droits de l'enfant, l'année 2017 a connu de grandes avancées dans la mise en œuvre de ces enquêtes.

Ainsi, d'avril à juin 2017, le Secrétariat de la CNDE a procédé à la récolte des données dans le cadre de l'enquête spécifique « enfants dans la migration ». 99 classes DASPA / OKAN ont ainsi été visitées à travers la Belgique après avoir effectué un échantillonnage aléatoire en grappe, en portant une attention particulière à la représentativité des Communautés.

Les données ont été récoltées au moyen de tablettes tactiles comprenant des fichiers écrits et audio dans six langues différentes. L'enquête a donc été réalisée en classe par questionnaires auto-administrés. Au moins un membre du Secrétariat de la CNDE et des professeurs / accompagnateurs OKAN / DASPA étaient présent pour accompagner les enfants et répondre à leurs questions. Une attention particulière a été mise sur la participation volontaire des enfants et la garantie de l'anonymat.

Un retour « *child-friendly* » a également été réalisé auprès des enfants qui ont pris part à l'étude en juin 2017 (voir ci-dessous).

Le 19 octobre les expériences de cette récolte de données ont été partagées avec le Comité de pilotage de l'enquête et le 23 novembre avec le *Netwerkgroep Jeugdonderzoek* de la Communauté flamande. L'enquête a également été présentée lors de conférences internationales auxquelles la CNDE était invitée (voir ci-dessous).

Après premier traitement des données récoltées, 821 observations s'avèrent être utilisables. L'analyse des données est actuellement en cours, avec l'accompagnement du Comité de pilotage de l'enquête. Pour plus d'informations, voir <https://ncrk-cnde.be/fr/projets/enquetes-specifiques/>.

Couts : 4.865,44€

CONCEPT

Activité 3.4 : Conférence internationale concernant les indicateurs nationaux des droits de l'enfant

Résultats : Au cours de l'année 2017, la CNDE a, en collaboration avec ChildONEurope, développé la conférence internationale « *Measuring the effectiveness of children's rights – make all children count !* » qui aura lieu les 8 et 9 février 2018 au Palais d'Egmont à Bruxelles. Cette conférence reçoit le soutien du SPF Affaires étrangères.

Le processus de passage des droits de l'enfant des normes juridiquement contraignantes à leur mise en œuvre effective dépend dans une large mesure de la disponibilité d'outils appropriés pour la formulation et l'évaluation des politiques. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont l'un de ces outils essentiels. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies recommande donc systématiquement la collecte de données sur les mesures prises pour donner effet à la Convention relative aux droits de l'enfant et de travailler avec des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre. Ceci un sujet d'actualité et différentes initiatives nationales et internationales ont été entreprises dans ce domaine récemment.

Même si l'importance des indicateurs est soulignée dans les traités relatifs aux droits de l'homme, leur utilisation n'est pas encore devenue systématique dans les politiques destinées à la mise en œuvre des normes internationales. De nombreuses questions - entre autres concernant la méthodologie et l'approche - restent également à l'avant-garde de ce débat.

La présente conférence vise à combler ces lacunes et à offrir aux praticiens, décideurs, chercheurs et défenseurs des droits de l'enfants la possibilité de partager les bonnes pratiques et les obstacles en la matière et de trouver un terrain d'entente sur la façon de mesurer l'efficacité des droits des enfants dans l'objectif de leur amélioration continue. Les principaux résultats attendus de la conférence sont des éléments concrets et développés conjointement envers le développement de directives à ce sujet.

Pour atteindre ces objectifs, la conférence sera structurée autour de quatre questions clés:

- 1 / Contextualiser le débat: qu'est-ce qui constitue un outil efficace pour mesurer l'effectivité des droits de l'enfant?
- 2 / Comment développer des synergies et des liens entre des indicateurs des droits de l'enfant / bien-être des enfants et d'autres instruments de mesure?
- 3 / Comment assurer une participation significative des enfants?
- 4 / Comment les enfants les plus vulnérables peuvent-ils être atteints et inclus dans les systèmes et instruments de collecte de données?

Chacune de ces questions sera préalablement préparée en groupes de travail le 8 février rassemblant des experts internationaux de divers disciplines pour produire des suggestions quant aux points concrets à discuter en séance plénière de la conférence le 9 février.

Pour plus d'informations concernant la conférence voir: <https://ncrk-cn.de.be/fr/projets/conference-internationale-measuring-the-effectiveness-of-children-s-rights/>.

Coûts : Activité budgétisée à 25.000€ dans le budget 2017. Néanmoins, la conférence ayant lieu début 2018, qu'une partie infime des fonds a été dépensée en 2017, notamment 9,49€.

Objectif 4 : Stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées

Activité 4.1. Organisation de séances plénières

Résultats : Le 6 juillet 2017 le secrétariat de la CNDE a organisé une séance plénière de la Commission afin de traiter des sujets suivants :

- Le 5ème et 6ème rapport périodique combiné de la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Après introduction de ce rapport, la parole a été donnée à M Joost Van Haelst, afin d'exprimer l'expérience des administrations dans ce processus de rapportage. Suite à cela, M. Jacques Fierens a présenté l'avis concernant le projet de rapport au nom de l'organe d'avis de la CNDE. Réponse y a été donné par Mme Sandra Stainier expliquant quelles suggestions avaient été intégrées, et le cas échéant les raisons pour lesquelles suite n'avait pas été donnée à certaines suggestions. Le rapport a ensuite été adopté par consensus parmi les membres avec voix délibérative présents.
- L'avis concernant le dessaisissement (voir activité 5.1) a été introduit par M Benoît Van Keirsbilck pour l'organe d'avis, suivi d'une discussion en plénière ;
- Le rapport d'activités et financier 2016;
- Le Plan de gestion et le budget 2017 ont été présentés, avec une attention particulière pour l'enquête spécifique enfants dans la migration et les premières leçons apprises dans le cadre de cette enquête ;
- Les mandats des membres de l'organe d'avis et de sa représentation au sein du Bureau de la Commission ont été renouvelés ;
- La création du nouveau site web a été annoncée ;
- Le point a été fait sur la composition du secrétariat de la CNDE et la procédure de recrutement d'un attaché néerlandophone.

Compte tenu de l'état d'avancées des projets la prochaine séance plénière sera organisée après la conférence internationale début 2018.

Couts : 1.301,41€

Activité 4.2. Réunions de chacun des trois organes de la CNDE : Bureau, Organe intergouvernemental ; Organe d'avis

Résultats : Durant la période couverte par ce rapport, le **Bureau exécutif** de la CNDE s'est réuni le 2 octobre afin de se concerter sur : le projet de conférence internationale monitoring droits de l'enfant ; un projet de participation des enfants ; l'état des lieux des enquêtes spécifiques ; les étapes suivantes dans le cadre rapport périodique de la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies ; la nouvelle identité visuelle pour la CNDE ; et les affaires du personnel du Secrétariat de la CNDE.

L'Organe intergouvernemental de la CNDE, lui, s'est réuni le 3 février 2017 afin de discuter des points suivants : le projet de demande de budget 2017, le projet de plan de gestion 2017 et le projet de rapport étatique de la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Le 25 avril 2017, lors d'une réunion de l'organe intergouvernemental, Mme Véronique Joosten a fait une intervention concernant le passage du projet de rapport périodique de la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies en Coormulti en tant que *Deputy Director Human Rights and Democracy* au SPF Affaires étrangères. De plus, le GOV s'est penché sur le projet de rapport périodique, l'intégration des suggestions de l'organe d'avis à cet égard et le respect de la limite de mots impartis par le Comité ; et le rapport financier et d'activités 2016.

La réunion du 4 décembre de l'organe intergouvernemental portait sur la préparation des travaux de la Commission en 2018 : la demande de budget 2018, les projets futurs ou en cour comme la conférence internationale, les enquêtes spécifiques et le nouveau projet de participation des enfants ; mais aussi la nouvelle identité visuelle pour la CNDE ; et les affaires du personnel du Secrétariat de la CNDE.

Le 20 février 2017 **l'organe d'avis de la CNDE** s'est réuni avec les points suivants à l'ordre du jour : la méthodologie de la discussion du projet de rapport périodique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies ; la concertation concernant le rapport périodique et l'échange sur le projet d'avis concernant le dessaisissement

Le 21 mars, l'organe d'avis s'est concerté sur les projets d'avis concernant le dessaisissement et le projet de rapport périodique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Le projet d'avis concernant les châtiments corporels / l'éducation non-violente ; la conférence internationale du 8 et 9 février 2018 ; et le projet de participation des enfants étaient à l'agenda de la réunion de l'organe d'avis du 20 février 2017.

Couts : 263,89€

Activité 4.3. : Participation active à la Plateforme droits de l'Homme

Résultats : La CNDE a continué à prendre part activement aux réunions de la Plateforme droits de l'Homme, créée par protocole de coopération le 13 janvier 2015, entre les institutions exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargée de veiller au respect des droits et libertés fondamentaux, notamment : le Centre interfédéral pour l'égalité des chances ; le Centre fédéral migration ; le Collège des médiateurs fédéraux ; la Commission de protection de la vie privée ; l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ; le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; l'Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft ; le Kinderrechtencommissaris ; le Délégué général aux droits de l'enfant ; la Commission nationale pour les droits de l'enfant ; le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ; et le Comité permanent de Contrôle des services de renseignement et de sécurité (Comité R). Dans ce protocole, les institutions précitées conviennent conjointement de créer une plateforme de concertation commune (Plateforme droits de l'homme) afin de, entre autres, échanger des pratiques et des méthodologies et d'encourager la coopération entre les institutions.

La CNDE s'est engagée à assumer la présidence tournante de cette plateforme de janvier à juillet 2018.

Couts : 0,00€

Activité 4.4. : Participation à l'organisation de journées d'études etc.

Résultats : Le 6 février 2017, la Journée d'étude sur les droits procéduraux des mineurs en Belgique organisée par Défense des Enfants (DEI) – Belgique en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE), le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) et le *Kenniscentrum Kinderrechten* (KEKI) a eu lieu.

Lors de cette journée les objectifs suivants ont été atteints :

- Faire le point sur l'évolution des droits procéduraux des mineurs en Belgique, dans le cadre des procédures protectionnelles, au regard du droit européen ;
- Analyser la mise en œuvre des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, en particulier dans le cadre du droit protectionnel ;
- Identifier les lacunes et les progrès à réaliser en ce compris aux niveaux des réformes en préparation dans chacune des communautés (aide et protection de la jeunesse) et des modifications en cours au niveau fédéral (loi Salduz bis, aide juridique, droits d'accès à et à l'assistance par avocat, droit à l'information, droit à l'interprétation).

Couts : 0,00€

Objectif 5 : Examiner et surveiller les mesures d'exécution qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité des droits de l'enfant

Activité 5.1. : Production d'avis indépendants concernant les droits de l'enfant (proprio motu ou sur demande) et leur suivi

Résultats : En 2017, l'organe d'avis a produit deux avis indépendants concernant :

- Le projet de 5ème et 6ème rapport périodique que la Belgique est tenue d'établir conformément à l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant (voir supra et <https://ncrk-cnde.be/fr/avis/article/5eme-et-6eme-rapport-periodique-combine>);
- Le dessaisissement. Dans cet avis, l'organe d'avis de la CNDE appelle les autorités compétentes à abolir le dessaisissement dans les nouveaux systèmes de justice pour mineurs, en cours d'élaboration par les Communautés (voir <https://ncrk-cnde.be/fr/avis/article/quel-futur-pour-le-dessaisissement>).

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces avis et de les utiliser activement dans vos initiatives en matière de droits de l'enfant !

Lors de la réunion de l'organe d'avis du 13 novembre 2017, un premier projet d'avis concernant les châtiments corporels / une éducation non-violente a été débattu. Les travaux sont actuellement en cours.

Couts : 0,00€

Objectif 6 : Impliquer les enfants de manière structurelle et appropriée dans les travaux de la CNDE

Activité 6.1. : Diffusion des résultats des enquêtes spécifiques aux enfants interviewés (cf. Activité 3.3)

Résultats : Suite à la récolte des données dans le cadre de l'enquête spécifique « enfants dans la migration », compte tenu de la durée limitée que les enfants passent dans les DASPA/OKAN et de la fin de l'année scolaire, un retour presque immédiat a été assuré début juin 2017 auprès des enfants ayant participé à l'étude par le biais d'un document concis élaboré avec une attention toute particulière à sa compréhensibilité et attractivité pour les enfants. Ce « piktochart » a été accompagné d'un message explicatif remerciant les directions, professeurs et accompagnateurs de l'enquête.

Couts : 34,06€

Activité 6.2. : Publication « *child-friendly* » des indicateurs nationaux des droits de l'enfant

Résultats : N/A. Cette activité n'a pas encore été réalisée car il semble opportun d'attendre la révision et actualisation des indicateurs ainsi que d'éventuels conseils émanant de la conférence internationale qui aura lieu les 8 et 9 février 2017.

Couts : 0,00€

Objectif 7 : Soutenir le fonctionnement de la CNDE

Activité 7.1. : Élaboration du rapport d'activités et financier 2016

Résultats : Les rapports d'activités et financier 2016 ont été approuvés par le Bureau le 15 juin par voie électronique et présentés en séance plénière le 06 juillet 2017.

Nous vous invitons à les consulter sur notre [site web](#).

Couts : 0,00€

Activité 7.2. : Rédaction du plan de gestion et du budget 2017

Résultats : Le plan de gestion et le budget 2017 ont été présentés à l'organe intergouvernemental le 03 février 2017 et approuvés le 21 février par voie électronique après engagement de la procédure de silence. Le plan de gestion a également été présenté au Bureau en date du 12 décembre 2016 et aux membres de la Commission lors de la séance plénière du 6 juillet 2017.

Afin d'optimiser la mise en œuvre des activités de la CNDE et de garantir la réception dans les temps des contributions étatiques pour 2018, le plan de gestion et le budget pour cette année ont déjà été présentés pour approbation à l'organe intergouvernemental le 4 décembre 2017.

Nous vous invitons à consulter ces documents sur notre [site web](#).

Couts : 0,00€

Activité 7.3. : Recrutement

Résultats : Le processus de recrutement d'un attaché néerlandophone à temps plein au sein du Secrétariat de la CNDE, vacant depuis le 1^{er} janvier 2017, a été clôturé avec succès en novembre 2017 via une procédure Selor. La date d'entrée en fonction du candidat sélectionné est fixée au 5 février 2018.

La Commission remercie M. Van Haelst et Mme Patyn d'avoir accepté de faire part du jury dans le cadre de ce recrutement.

Cout : 0,00€

Activité 7.4. : Fonctionnement journalier du secrétariat

RAS.

Objectif 8 : Améliorer la communication de la CNDE

Activité 8.1 : Création d'un nouveau site web

Résultats : Depuis le 1^{er} janvier 2016, le support d'exploitation du site web de la CNDE a expiré et le site était passé en version statique. Dans une optique d'amélioration de la communication de la CNDE, autant envers ses propres membres que vers l'extérieur, un nouveau site web plus adapté à ses divers publics cibles a été créé. Celui-ci a été mis en ligne en date du 4 décembre 2017. Son contenu sera adapté et amélioré de façon continue par le secrétariat de la CNDE. Nous invitons, à cet égard, tous les membres de la CNDE à nous faire parvenir les informations qu'ils aimeraient y voir figurer.

Visitez-nous en suivant ce [lien](#) !

Parallèlement, une nouvelle identité visuelle (logo) a été créée pour la Commission, déclinable en plusieurs langues et adaptable selon le public visé ou le but escompté. Des éléments peuvent être extraits du logo, ils déterminent la ligne graphique du nouveau site web et peuvent servir à la conception d'autres outils de communication pour la Commission tels que des publications, cartes de visite, courriers sortants, etc.



Couts : 9.909,9€

Activité 8.2 : Publications

RAS

Activité 8.3 : Participation à des conférences et autres

Résultats : En 2017, la CNDE a été invitée à plusieurs reprises pour présenter ses travaux, notamment dans le cadre des indicateurs nationaux pour les droits de l'enfant.

Ainsi, le 21 juin 2017, à l'invitation de la *National Coalition Deutschland – Netzwerk zur Umsetzung der UN-Kinderrechtskonvention*, la CNDE a pris part à une conférence concernant le comment et pourquoi d'indicateurs droits de l'enfant. En tant que membre de deux panels lors de cette conférence la CNDE a discuté de l'expérience des indicateurs nationaux des droits de l'enfant en Belgique.

Le 25 juin, dans le cadre du « *International Summer Course on the Rights of the Child* » organisé par l'Université de Moncton, Canada, la CNDE a été invitée en tant que membre du panel d'ouverture pour parler des travaux et du fonctionnement de la Commission, ainsi qu'en tant que conférencier pour présenter la méthodologie et leçons apprises dans le cadre de l'enquête spécifique « enfants dans la migration ».

Suite à la soumission d'un extrait de la recherche « enfants dans la migration », la CNDE a été acceptée pour prendre part à la sixième conférence internationale de la *International Society for Child Indicators* organisée à l'Université de McGill à Montréal, Canada. Elle y a présenté les indicateurs nationaux et l'enquête spécifique « enfants dans la migration » le 28 juin.

Du 7 au 9 novembre 2017 la Présidente de la CNDE a représenté la Belgique lors du « *17th Informal ASEM Seminar on Human Rights – Human Rights and Children* » à Sofia, en Bulgarie.

Couts : 995,90€

Activité 8.4 : Varia

Résultats : Au cours de l'année 2017, le Secrétariat a organisé et pris part à des activités lors desquelles les activités de la Commission ont été communiquées en vue de mieux les faire connaître et de renforcer les synergies entre les membres de la Commission et partenaires externes dans le domaine des droits de l'enfant.

Ainsi, le 24 janvier 2017, une réception de nouvel an a été organisée dans les bureaux de la CNDE pour ses membres.

Couts : 256,39€